

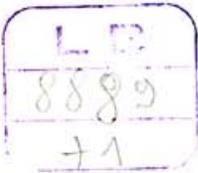


Ermesinde et Charlotte
Deux grandes souveraines de Luxembourg

BANQUE
DE LUXEMBOURG



Fonds Luxembg.



La présente plaquette a été rédigée par le

Professeur Gilbert TRAUSCH

auquel nous adressons nos plus vifs remerciements pour sa contribution littéraire et historique.

Gilbert TRAUSCH, né en 1931 à Luxembourg, est Directeur du Centre Universitaire de Luxembourg et Professeur à l'Université de Liège, spécialiste d'histoire moderne et contemporaine.

Nous adressons également toute notre reconnaissance à

Marcel SCHROEDER

pour les reproductions qui nous ont permis d'agrémenter cette publication.

Page de couverture:

*Le médaillon en pierre d'Ermesinde, à la gare de Luxembourg
et la médaille de la Grande-Duchesse Charlotte (Julien et Nina Lefèvre).*

La comtesse Ermesinde et la grande-duchesse Charlotte, deux vies parallèles! Le genre n'est pas nouveau. Plutarque (46/49 - vers 125 a.d.) qui s'y est exercé le premier avec beaucoup de talent, a trouvé de nombreux imitateurs. Il n'y a pas si longtemps l'historien français Jean-Baptiste Duroselle est venu à Luxembourg parler du destin parallèle du général de Gaulle et de Jean Monnet. Du moins a-t-il comparé deux contemporains alors que sept siècles séparent Ermesinde et Charlotte. L'exercice devient un peu artificiel, mais Plutarque n'a-t-il pas comparé Alexandre le Grand et César!



Qu' Ermesinde cède la place à Jean l'Aveugle (1296 - 1346), comte de Luxembourg et roi de Bohême, et au comte Sigefroid (vers 919 - 987) n'est pas étonnant

non plus : le premier est une des figures les plus hautes en couleurs du Moyen-Age, le second est communément considéré comme le père-fondateur du Luxembourg. S'il fallait chercher des figures de comparaison dans le panthéon de la France on classerait volontiers Jean l'Aveugle avec Jeanne d'Arc et Sigefroid avec Vercingétorix. Trêve de légèreté! Laissons-là "l'art et la manière d'accueillir les héros de l'histoire" et tournons-nous vers l'histoire en chair et en os.

Les points communs de la vie de ces deux grandes dames de l'histoire luxembourgeoise - une comtesse du XIII^e et une grande-duchesse du XX^e siècle - sont forcément ténus si l'on s'en tient aux faits d'histoire en tant que tels. Le rapprochement, par contre, devient plus plausible si l'on pense à leur survie dans la tête des Luxembourgeois car ces deux femmes sont entrées dans la mémoire collective nationale. Invitées à indiquer quelles étaient, à leur avis, les personnalités les plus importantes de leur passé, les Luxembourgeois, consultés par sondage (1989), ont placé en tête la grande-duchesse Charlotte et, en cinquième position, la comtesse Ermesinde. La position de Charlotte ne doit pas étonner : elle n'a abdicé la couronne qu'en 1964 et n'est décédée qu'en 1985. Son empreinte est encore toute fraîche dans toutes les mémoires. Le classement d'Ermesinde n'en est que plus remarquable. Elle n'est précédée que par deux autres personnalités du Moyen-Age - Jean l'Aveugle et Sigefroid - et par Joseph Bech (1887 - 1974), homme d'Etat longtemps actif dans l'arène politique (1921 - 1964) et sur le parquet international, et encore très présent dans la mémoire des générations plus âgées.



Sceau de la comtesse Ermesinde.

Timbre issu pour le 40^e anniversaire de l'accession au trône de la grande-duchesse Charlotte.

Les noms de la comtesse Ermesinde et de la grande-duchesse Charlotte réunis sur un même document : le 700^e anniversaire de la charte de franchise accordée à la ville d'Echternach.

Ermesinde est née en juillet 1186, en des circonstances qui tiennent du roman d'aventure. Elle est, en effet, l'enfant premier-né d'un père de 72 ans, Henri IV dit l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg.



perception du danger - persuadent Henri de reprendre son épouse et l'in vraisemblable se produit en 1186. Certes, pour que le coup fût parfait, il aurait fallu la naissance d'un garçon, car la transmission des fiefs par les filles n'était pas encore officiellement admise dans l'Empire.

L'enjeu est de taille puisqu'il y va de la succession du Namurois et du Luxembourg. Henri IV en était à son troisième mariage et vivait séparé de sa troisième femme, Agnès de Gueldre, depuis de nombreuses années. Ayant abandonné tout espoir de progéniture il promet à son neveu Baudouin (Comte de Hainaut) ses biens familiaux (alleux) et ses fiefs (Namur, Laroche, Durbuy et Luxembourg). Pour la transmission de ces derniers, il fallait encore, selon le droit de l'époque, le consentement de l'empereur.

La naissance de la petite Ermesinde suffit cependant pour réveiller la combativité d'Henri que l'âge n'a pas éteinte mais qui, à cause de son impétuosité, risque de lui jouer comme par le passé, de mauvais tours. Bref, la naissance d'Ermesinde est ce grain de sable qui grippe un mécanisme bien huilé, celui de la succession au profit de Baudouin.

La réunion en une main de ces comtés aurait fait de Baudouin un des seigneurs les plus puissants entre Sambre et Rhin et ne pouvait qu'inquiéter les seigneurs des principautés voisines. Que faire ? Faisant flèche de tout bois, le comte de Flandre, le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne -leur coalition montre clairement la

La naissance d'Ermesinde a vivement frappé le monde féodal de l'époque. Un chroniqueur parle d'une "filiam quodam accidenti natam", une fille née d'un accident, c'est-à-dire de quelque événement fortuit, imprévisible. Fait notable, aucun des adversaires d'Henri IV ne met en doute la légitimité de la naissance alors que l'argument, à condition de paraître vraisemblable, eût balayé les prétentions élevées au nom d'Ermesinde.



Ermesinde : médaillon en pierre à la gare de Luxembourg.

La petite Ermesinde dans les bras de son père Henri IV l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg (gravure sur bois, extraite de P.H. Witkamp, 1882).

Ermesinde (1196-1247) Vitrail de la cathédrale de Luxembourg (J. Oberegger, 1938).

Une appréciation d'Ermesinde par l'historien Camille J.-Joset.

«Telle nous apparaît aujourd'hui Ermesinde. Son oeuvre est claire, immense et son fils la complètera. Sa personne échappe entièrement. L'examen du squelette dénote une femme élancée et fine ; son sceau la montre gracieuse, une fleur à la main. A part cela, nous ne savons rien. Aucune chronique ne nous a révélé les anecdotes qui émailleraient une biographie ; nous ignorerions tout de son enfance, si Gislebert de Mons n'avait voulu tracer pour la postérité l'histoire et l'éloge de Baudouin V de Hainaut. Pour le reste de la vie nous n'avons qu'un ensemble de chartes dont un petit nombre seulement émanent de la comtesse : des actes juridiques, très secs, où les personnes s'effacent devant des droits. Très peu de choses en définitive ; assez cependant pour dégager une oeuvre et la vraie grandeur ne consiste-t-elle pas dans le fait de laisser derrière soi quelque chose ?

Rendons Ermesinde à son halo de légende, mais retenons son oeuvre : la fondation du Pays de Luxembourg.»





Le comte Henri IV se lance tête baissée dans la défense de l'héritage de sa petite Ermesinde. Héritage assis sur des arguments chancelants. La prudence la plus élémentaire aurait dû amener Henri à chercher un arrangement avec l'empereur Frédéric I^{er}, dit Barberousse. Son tempérament bouillant, peu adapté à l'action diplomatique, lui fait choisir la voie des armes. La seule précaution diplomatique qu'il retienne, ce sont les fiançailles rapides du bébé, à peine âgé d'un an. Le choix, qui porte sur Henri II, comte de Champagne, est une erreur de taille. Certes, le futur gendre est un homme puissant, neveu du roi de France Philippe-Auguste. C'est justement là que le bât blesse. Un seigneur étranger à l'Empire n'est pas acceptable pour la succession du Namurois et du Luxembourg. L'empereur tranche : Baudouin de Hainaut aura le Namurois tandis que le Luxembourg reste à sa propre

disposition. Ermesinde est donc écartée. Son protecteur attiré, le comte de Champagne, ne se démène pas beaucoup. Parti en croisade et laissant Henri IV se dépêtrer tout seul dans une situation de plus en plus inextricable, il épousera (1192) en Terre Sainte la fille du roi de Jérusalem. Le père d'Ermesinde n'a d'ailleurs pas attendu ce dénouement pour fiancer sa fille en 1189 à Thibaut, comte de Bar et vassal d'Empire.

Une appréciation d'Ermesinde par l'historien Joseph Meyers.

«Le XIII^e siècle, où se place son règne long et glorieux, marque une apogée des temps médiévaux, que caractérisent une renaissance prodigieuse et un développement merveilleux de toute la vie intellectuelle, artistique et religieuse dans les pays de l'Occident ; au centre de celle-ci, exaltant l'idéal de l'éternel féminin, figurent le culte de la femme, et, transposant celui-ci dans un monde surnaturel, le culte de la Vierge. Nous pouvons considérer Ermesinde elle-même comme une des femmes les plus nobles, les plus remarquables de son temps et de notre histoire, de l'espèce, de la mesure, de la valeur de celles qui, transfigurées dans le cœur et l'imagination des hommes, grandes dames, héroïnes ou saintes, n'ont cessé d'agir, ou d'exercer leur influence sur les peuples de l'Europe».

Deux faits permettent le redressement d'une situation qui paraissait définitivement compromise : la mort d'Henri IV (1196) qui lève un obstacle à tout arrangement et le choix de Thibaut qui unit le sens de la négociation à des qualités guerrières indéniables. Après un dernier baroud d'honneur, Thibaut qui, entre-temps a épousé une Ermesinde âgée de onze ans - près de trente ans séparent les époux - opte pour la voie de la négociation afin de sauver ce qui peut



Conrad I^{er}
Ermesinde et
son fils Henri IV
le Blondel (1247-1281).
Vitrail de
la cathédrale
de Luxembourg
(J. Oberegger, 1938).

Extrait de la charte d'affranchissement de la ville de Luxembourg (1244).

«Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Ermesinde comtesse de Luxembourg, à tous à perpétuité.

Nous voulons faire connaître à tous les vassaux du Christ, tant présents que futurs, que, fidèle pourvoir à la paix et à la tranquillité de nos bourgeois de Luxembourg, nous avons décidé de les gratifier d'un privilège de liberté, précisant dans les clauses suivantes la liberté qui leur est concédée ainsi que les droits et les services qui doivent être rendus à l'avenir à nous et à nos successeurs les comtes ou, à défaut de comte, les comtesses de Luxembourg.»

l'être du riche héritage d'Henri l'Aveugle. L'empereur ayant remis le comté de Luxembourg, en tant que fief impérial, à son frère Othon de Bourgogne - sens de la famille oblige - Thibaut s'adresse à ce dernier et récupère le Luxembourg contre paiement d'une indemnité. Quant au Namurois, il y renonce formellement (paix de Dinant 1199) mais réussit à garder les petits comtés de Laroche et de Durbuy qu'Henri IV avait introduits dans la mouvance luxembourgeoise.

Voilà le Luxembourg sauvé en tant qu'entité territoriale séparée qui commence à prendre des contours apparents et sur laquelle un particularisme pourra prendre racine. En 1184 encore, deux ans avant la naissance d'Ermesinde, le comté de Luxembourg était menacé de disparition puisque l'empereur avait décidé de le fondre dans un grand marquisat de Namur au bénéfice de Baudouin. La naissance de la petite Ermesinde vint troubler ses plans. L'énergie et le sens de la manoeuvre de Thibaut firent le reste.



Charte de 1244 par laquelle Ermesinde accorde des libertés aux bourgeois de la Ville de Luxembourg. (Archives de la Ville de Luxembourg).

Les bourgeois de Luxembourg reçoivent de la main d'Ermesinde leur charte de franchise (Encre de Chine rehaussée d'aquarelle, Pierre Blanc, 1906).

Charlotte est née le 23 janvier 1896 à Luxembourg, enfant puîné de Guillaume de Nassau-Weilbourg, grand-duc héritier, et de Marie-Anne de Bragança, fille de l'ancien roi du Portugal, Miguel I^{er}, qui avait été contraint à l'exil.

Deux faits à retenir de cette naissance. A cette date, l'implantation des Nassau au Luxembourg est encore toute récente. Adolphe de Nassau n'est devenu grand-duc de Luxembourg qu'en 1890, quand la ligne des Orange-Nassau s'est éteinte dans les mâles avec le décès de Guillaume III, roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg. En arrivant au Luxembourg, Adolphe est âgé de 73 ans, son fils et héritier du trône de 38. C'est dire qu'un problème d'acclimatement se pose inévitablement. Sous ce rapport on ne pourra guère compter sur Adolphe ni sur Guillaume. Leur bonne volonté n'est pas en cause, mais ce n'est pas à leur âge qu'on s'adapte à une nouvelle patrie. Ils sont bien servis par leur parfaite maîtrise du français qui est la langue de l'administration dans le pays. Qu'ils fussent arrivés au Grand-Duché avec toute leur cour allemande n'était quand même pas de bonne augure. L'adaptation au pays repose entièrement sur les enfants à naître du couple héritier.

Charlotte n'est pas destinée à régner sur le Luxembourg. Tout d'abord parce que Guillaume compte toujours sur la naissance d'un garçon pour assurer la succession au trône. Ce n'est qu'après la naissance de la sixième fille, Sophie née en 1902, que Guillaume comprend que le successeur mâle lui sera refusé. En 1907, il fait changer l'ordre de succession de façon à permettre l'accession au trône de sa fille aînée, la princesse Marie-Adélaïde, née en 1894. Selon toutes les prévisions, la jeune princesse qui est très belle se mariera un jour et aura des enfants à son tour.

Charlotte qui n'est séparée de sa soeur aînée que d'un an et demi, est habituée à vivre à l'ombre de Marie-Adélaïde. Jeunes filles, on les voit souvent ensemble, notamment lors de



sorties officielles. La présence de la soeur cadette semble de nature à rassurer l'aînée, jeune fille très timide. En 1910, quand l'Empereur Guillaume II doit venir, selon son habitude, séjourner quelques jours à Urville en Lorraine (près de Metz), le Ministre d'Allemagne en poste à Luxembourg pense qu'il serait temps de présenter la jeune princesse héritière - Marie-Adélaïde a seize ans - au souverain du Reich: "Puisque la grande-duchesse héritière Marie-Adélaïde souffre habituellement de timidité, elle trouverait sans doute une consolation si la princesse Charlotte, âgée de quatorze ans et qui se distingue par son naturel, pouvait l'accompagner." Trois ans plus tard, alors que Marie-Adélaïde est montée sur le trône, un autre Ministre d'Allemagne à Luxembourg regrette que "Marie-Adélaïde n'ait pas le naturel de la princesse Charlotte". Le droit de primogéniture a ses raisons que la raison ne connaît pas.



Fiancailles de la princesse
Charlotte avec le prince
Felix de Bourbon-Parma
(6 novembre 1919).





La jeune grande-duchesse Marie-Adélaïde se trouvera très vite aux prises avec les traque-nards de la politique. Alors que son grand-père Adolphe, dépassé par l'âge, et son père Guillaume, accablé par la maladie, avaient laissé faire Paul Eyschen, Président du Gouvernement, la jeune Marie-Adélaïde entend poursuivre une politique réactionnaire au sens premier du mot, c'est-à-dire revenir à la pratique constitution-nelle du roi grand-duc Guillaume III, en exerçant pleinement toutes les prérogatives que la constitution de 1868 laisse au souverain. Son éducation et les préjugés de sa condition la font pencher vers la droite alors que la gauche forme une majorité solide à la Chambre des Députés. Sa forte personnalité et son caractère autoritaire ne l'inclinent pas au compromis.

L'invasion allemande du 2 août 1914 et les quatre années d'occupation ne font qu'aviver les luttes partisans. Le monde politique est incapable de réaliser l'union sacrée et Marie-Adélaïde, par ses initiatives (p. ex. dissolution de la Chambre des Députés en 1915) aggrave plutôt la situation. Le pouvoir occupant n'ayant pas touché aux institutions du pays, un genre de cohabitation entre le pouvoir militaire allemand et le pouvoir civil luxembourgeois se met en place et a pour effet d'atténuer les rigueurs de l'occupation. Cette politique a trouvé en 1914 l'approbation massive de toutes les instances politiques : le Président du Gouvernement Paul Eyschen, la Chambre des députés et Marie-Adélaïde. Elle entraîne nécessairement une concer-tation avec l'Allemagne, maîtresse du ravitaille-ment de la population. Tout cela n'a qu'un

défaut : les gouvernements alliés ne vont guère apprécier une politique qui joue au seul bénéfice de l'Allemagne. On peut s'attendre à ce qu'en cas de victoire des Alliés, des comptes soient demandés au Luxembourg.

Au cours des années de guerre, Marie-Adélaïde occupe le devant de la scène, alors que Charlotte est soustraite aux feux de la rampe. C'est tout juste si, en été 1915, l'opinion publique apprend par une indiscretion qu'une idylle est en train de naître entre la jeune Charlotte - elle a dix-neuf ans - et son cousin germain, le prince Félix de Bourbon-Parme qui, à ce moment-là, sert dans l'armée autrichienne.

La tempête politique, contenue tant que durait la guerre, éclate dès l'armistice (11 novembre 1918). Les pressions conjuguées des Alliés et des milieux de la gauche luxembourgeoise rendent la position de Marie-Adélaïde intenable. Le 9 janvier 1919, elle abdique en faveur de sa soeur puînée Charlotte. Les Alliés ne l'entendent pas ainsi. Il ne leur suffit pas d'écarter une grande-duchesse jugée - à tort ou à raison - germanophile - ils veulent encore se débarrasser de la dynastie tout court. Celle-ci était un obstacle sur la voie de leurs ambitions, car tant en France qu'en Belgique, des milieux influents jouaient avec l'idée d'une annexion du Grand-Duché. C'est pourquoi, sur l'instigation de la Belgique, les Alliés se refusent à reconnaître la nouvelle grande-duchesse.

Monogramme de la grande-duchesse Charlotte.

Photo distribuée pendant l'occupation allemande (1940-1944) par des résistants luxembourgeois.



Le règne de Charlotte commence donc sous de fâcheux auspices. Cette jeune fille de 23 ans a compris qu'elle était devenue le symbole de l'indépendance du Pays. Avec elle sur le trône, aucun des projets annexionnistes ne peut aboutir. D'où les efforts redoublés des Alliés pour l'isoler. Les Luxembourgeois, de leur côté, découvrent en la personne de Charlotte un atout. Invoquant les principes du Président des Etats-Unis W. Wilson (droit des peuples de disposer

librement de leur sort) ils demandent l'organisation d'un referendum. Le 28 septembre 1919, 78 % des votants se prononcent pour le maintien de la grande-duchesse Charlotte. Ce vote a deux conséquences à court terme : le 6 novembre, Charlotte épouse Felix de Bourbon-Parme ; en février 1920, les représentants des pays alliés viennent présenter à la nouvelle souveraine leurs lettres de créance.



Charlotte, une mère de famille exemplaire.

A deux moments importants de l'histoire du Luxembourg - mais à sept siècles de distance - deux femmes ont, par leur seule présence, pesé de façon décisive mais inattendue sur le destin du pays.



Ermesinde, fiancée à Thibaut de Bar à l'âge de trois ans, mariée à onze, vit dans le monde de la féodalité qui impose au vassal comme au suzerain - Ermesinde est les deux, suzerain de nombreux seigneurs au Luxembourg,

La naissance d'Ermesinde était un événement imprévu, c'est le moins qu'on puisse dire. Elle vient bouleverser des projets savamment échafaudés qui, s'ils avaient pu être menés à bonne fin, auraient entraîné la disparition du Luxembourg en tant qu'entité politique, c'est-à-dire principauté du Moyen-Âge.

L'accession au trône grand-ducal de Charlotte n'était pas non plus prévisible. Elle est due à deux facteurs : à l'échec politique de Marie-Adélaïde, contrainte à l'abdication, mais aussi au célibat de la soeur aînée qui, à 25 ans, aurait très bien pu être mère. Charlotte est, en 1919, à tous les points de vue la souveraine idéale, celle qui convient aux besoins du moment, tant par son effacement politique qui la rend acceptable aux divers courants idéologiques que par son charme, sa grâce et son intelligence politique qui lui permettent de devenir une figure de symbole et d'intégration.

Ermesinde et Charlotte ont, toutes les deux, vécu au cours de leur règne d'importantes mutations des institutions du pays qui correspondent, à chaque fois, à une nouvelle étape dans le développement du Luxembourg.

vassal de l'empereur - d'importantes obligations militaires qu'une femme ne peut remplir. Aussi, est-ce tout normalement son mari qui les assume en tant que comte de Luxembourg et de Bar. Ermesinde passe au deuxième plan. Elle ne paraît pas ou peu dans les actes. Elle aura quatre enfants de Thibaut de Bar mais seule une fille est encore en vie lorsque son mari meurt en février 1214.

Ermesinde est une veuve encore jeune avec ses 28 ans. Trois mois à peine après le décès de son mari, la voilà remariée avec Waléran de Limbourg. Pourquoi cette hâte ? Sans doute pour éviter qu'un certain nombre de problèmes ne puissent remonter à la surface : la succession en ligne féminine que le droit strict n'admet pas encore pour les fiefs d'Empire que sont les comtés de Luxembourg, de Durbuy et de Laroche ; les obligations militaires etc. Les prétendants n'ont pas dû manquer, l'heureux élu devenant comte de Luxembourg. Mais Waléran n'est pas non plus sans attrait puisqu'il apporte en dot à sa femme le marquisat d'Arion. C'est un apport de taille car ce marquisat s'enfoncé largement dans les Ardennes (l'Oesling) et relie en un



Ermesinde sur un fronton de la cour intérieure du palais grand-ducal (dessin de M. Hagen).

Ermesinde dans la mémoire collective : sa place dans le grand cortège historique organisé le 22 avril 1938 pour le centenaire de l'Indépendance du Luxembourg



bloc compact le comté (germanophone) de Luxembourg aux deux comtés (francophones) de Durbuy et de Laroche. Le Luxembourg commence à prendre forme, on le voit émerger en tant que principauté cohérente.

Avant d'épouser Ermesinde, Waléran doit accepter un contrat de mariage qui comporte des clauses politiques très intéressantes. Tirant sans doute la leçon de certaines pratiques du premier mari d'Ermesinde, Thibaut de Bar, le contrat prévoit une séparation des patrimoines luxembourgeois et limbourgeois. En même temps, il organise la mise en place d'un conseil de dix vassaux - tous originaires des comtés de Luxembourg, Durbuy et Laroche - chargé de contrôler la gestion financière de Waléran. C'est le premier document de l'histoire du Luxembourg qui prévoit une représentation du pays et sa participation à l'administration. En même temps, le nouveau comte promet par serment de respecter les privilèges du pays tels qu'ils existaient au temps d'Henri l'Aveugle. Un historien a voulu y voir "le premier serment inaugural prononcé devant les représentants du Pays de Luxembourg" (Camille-J. Joset). Le contrat révèle

en tout cas une prise de conscience. A côté du prince, on voit se profiler le pays avec sa population.

La charte de franchise qu'Ermesinde accorde à la ville de Luxembourg, en 1244, va dans le même sens. La comtesse reconnaît aux bourgeois de la capitale des libertés - qui ne sont pas celles de nos jours, mais qui accordent la liberté de mouvement et la libre disposition des biens. Elle leur accorde une représentation ainsi que l'administration de la ville. Nombre de commentateurs y ont vu un acte de bienveillance et de générosité, alors qu'Ermesinde, en femme de tête, a su soigneusement doser concessions et services escomptés en retour. L'essentiel pour notre propos dans cette charte reste la participation de la population à l'administration.

L'époque d'Ermesinde se caractérise justement par l'élan que prennent les institutions du pays. A côté de la cohérence territoriale que le contrat de mariage assure, s'esquisse également la cohésion que donne une administration régulière.

*Tombeau (19^e siècle)
de la comtesse Ermesinde
à Clairefontaine.*

Contrat de Waleran de Limbourg et d'Ermesinde de Luxembourg (1214).

«Au nom de la Sainte et indivise Trinité. Comme tout ce qui survient dans le temps, risque de disparaître de la mémoire des hommes, les événements dignes d'être célébrés doivent être conservés par des chartes ou des lettres.

Sachent tous présents et à venir, qui verront cet écrit, que moi, Waleran, fils du duc Henri de Limbourg, marquis d'Arlon, j'ai apporté en dot à mon épouse, Dame Ermesinde, comtesse de Luxembourg et de La Roche, mon château d'Arlon avec toutes ses dépendances, ses hommes et ses revenus. Ceci a été fait avec le consentement de mon père le duc, de mes frères Henri de Wassenberg et Gérard de Hornes, de mes fils Henri et Waleran. Aucune garde ne sera installée en mon nom au château d'Arlon, qui ne soit des fiefs de Durbuy, de La Roche ou de Luxembourg.

Les enfants que mon épouse Ermesinde pourra avoir de notre union et ceux qu'elle a déjà (d'un mariage précédent), se partageront la succession comme le droit le prévoit. Si notre union reste sans

enfants, nos héritages respectifs resteront acquis à nos descendants actuels.

En outre j'ai promis de ne faire construire ni de fortifier aucun château qui ne soit dépendant de Luxembourg, de La Roche ou de Durbuy.

D'autre part, j'ai juré de ne pas aliéner pour de l'argent ou quelque rémunération mes biens, ni ceux de la dot précitée, sauf les échanges que je pourrais conclure avec l'accord de dix de mes vassaux, fiefés de Luxembourg, de La Roche ou de Durbuy, et dont les noms s'ensuivent: Henri Seigneur d'Esch, Gautier, avoué d'Arlon, Gilles d'Ouren, Conon Seigneur de Reuland, Thierry, seigneur de Houffalize, Henri, seigneur de Mirwart, Arnould de la Rochette, Arnould de Rodemack, Rodolphe de Kahler, Erard de Meysembourg. Et si l'un de ceux-ci venait à mourir, les autres (conseillers) éliraient son successeur.

J'ai promis aussi de conserver aux nobles, chevaliers, bourgeois et tous les autres hommes des fiefs de Luxembourg, La Roche et Durbuy, les biens et les libertés qu'ils possédaient du temps du Comte Henri de pieuse mémoire, père de mon épouse».

Charlotte accède au trône du Luxembourg (9 janvier 1919) à un moment où le pays est à un point tournant de son histoire. Sa survie, comme Etat souverain et indépendant, est mise en question tant par des hommes politiques et des publicistes des pays voisins que par quelques groupes de Luxembourgeois qui doutent de ses capacités de survie. Cette difficile épreuve est victorieusement surmontée et, en fin de compte, le pays en sort renforcé dans sa cohésion nationale.

Parallèlement à cette crise, le Grand-Duché soumet ses institutions politiques à une profonde révision dans le sens d'une plus grande démocratisation, notamment d'une participation accrue de la population. Cette refonte vise également à restreindre les prérogatives du souverain afin d'éviter à l'avenir le genre de conflit qui avait opposé Marie-Adélaïde au Gouvernement. Dans la proclamation que la nouvelle grande-duchesse lance à la population le 18 janvier 1919 elle acquiesce par avance aux réformes projetées: "La réforme démocratique de notre pacte fondamental que l'assemblée constituante se dispose à réaliser, trouvera mon entière approbation." Promesse tenue. Tout au long de ses 45 années de règne Charlotte ne respectera pas seulement avec un scrupule extrême toutes les dispositions de la constitution mais évitera encore tout geste, toute prise de position qui puisse être interprétée dans un sens partisan.

Par la force des choses, Charlotte inaugure un nouveau type de règne, celui du souverain qui ne gouverne plus, qui n'intervient plus de façon active dans la vie politique. Confiné et se confi-

nant dans un rôle représentatif, le souverain cesse d'être acteur pour devenir figure, image, symbole.



A propos de ce genre de passage qui n'est pas facile, on peut retenir deux observations. Primo, le souverain n'avait pas le choix. L'article 32 révisé ne lui laisse que les pouvoirs que la constitution lui attribue formellement. Ce même article affirme que "la puissance souveraine

La grande-duchesse Charlotte avec le général de Gaulle, président de la République, lors de sa visite officielle à Paris en 1963.

La grande-duchesse Charlotte en 1937 d'après un tableau de D. Etcheverry.



Proclamation de la Grande-Duchesse Charlotte lors de son avènement au trône (18 janvier 1919).

«La Couronne du Grand-Duché de Luxembourg M'est échue à un des moments les plus critiques de notre histoire nationale.

Je l'accepte parce que j'estime qu'il est de Mon devoir de conserver intact le dépôt de nos institutions publiques que le peuple luxembourgeois a considérées jusqu'ici comme une garantie de son indépendance et de son avenir...

Tous Mes efforts tendront à remplir scrupuleusement Mes devoirs de Souverain luxembourgeois.

Notre peuple a toujours eu, avec l'amour de ses traditions nationales, le culte de la Justice et de la Liberté. J'accomplirai Ma haute mission dans le même esprit. Ma ligne de conduite dans l'exercice du pouvoir est tracée par la Constitution et les lois du pays ; le gouvernement investi de la confiance de la nation Me servira de guide et de conseiller.

La réforme démocratique de Notre pacte fondamental que l'assemblée constituante se dispose à réaliser trouvera Mon entière approbation.

Je vivrai la vie de Mon peuple dont Je ne veux être séparée par aucune barrière.

Je partagerai ses joies et ses souffrances.

Miraculeusement préservée des horreurs de la guerre, notre petite patrie désire continuer son existence autonome dans la grande famille des nations au soleil de la liberté nouvelle.

Luxembourgeoise de coeur et d'âme, Je considérerai comme Mon plus beau titre de gloire, de pouvoir contribuer à la réalisation de ce vœu national.

Charlotte»



Le destin ou le hasard a placé deux femmes à la tête du pays à un moment crucial de son histoire. Toutes les deux ont laissé leur empreinte selon leur personnalité mais aussi selon le rayon d'action que les circonstances historiques ont bien voulu leur laisser.

réside dans la Nation" - formulation qu'on trouve déjà telle quelle dans la déclaration des droits de l'homme de 1789 - mettant par là fin à l'ambiguïté que la constitution de 1868 avait laissé planer à ce sujet. Le Luxembourg reste une monarchie mais le principe monarchique n'est plus au centre des pouvoirs constitutionnels. Secundo, aucun souverain n'était plus apte à négocier ce virage délicat de la vie de nos institutions que la grande-duchesse Charlotte. Etait-ce parce que le souverain était une femme jeune, belle, gracieuse et élégante qui semblait faite pour la vie représentative? Peut-être. Toujours est-il que Charlotte a réussi cette reconversion de la monarchie au-delà de toute attente, donnant, par là même, à l'institution monarchique une assise plus solide que celle dont elle jouissait au temps des rois grands-ducs au XIX^e siècle.

Cette limitation portée aux prérogatives monarchiques s'accompagne d'un élargissement du corps électoral. Rattrapant un retard qui le distinguait des pays voisins, le Luxembourg passe du suffrage censitaire au suffrage universel, étendu du même coup aux femmes.

La grande-duchesse
Charlotte au balcon
du palais grand-ducal :
un geste familier
aux Luxembourgeois.

L'abdication de la Grande-Duchesse Charlotte.
Lettre du 21 mars 1964 à Pierre Werner, Président du
Gouvernement.

*«Cher Ministre d'Etat,
Depuis l'institution de la Lieutenance en avril
1961, Nous avons été considérablement soulagée
dans l'exécution de Nos fonctions constitutionnelles
par Notre bien-aimé Fils Jean.*

*L'accomplissement récent de la 45^e année de
Notre règne Nous a amenée à reconsidérer une
situation qui, dans Notre esprit, ne devait être qu'in-
térinaire, en attendant de Nous décharger complète-
ment de Nos droits et devoirs sur Notre Fils. Il Nous
semble que la longueur même de Notre règne et la
limite que la sagesse impose à toute activité
humaine, Nous autorisent actuellement à Nous reti-
rer des affaires de l'Etat, auquel Nous n'avons cessé
de vouer toutes Nos forces. Nous vous prions donc,
Monsieur le Ministre d'Etat, de porter à la connais-
sance des corps constitués et du pays Notre résolu-
tion de renoncer à la couronne en faveur de Notre Fils.*

*Les circonstances du moment Nous détermi-
nent à reporter Notre abdication définitive au début
du mois de novembre 1964, pour la faire coïncider
avec la rentrée de la Chambre des Députés.*

*Nous serions heureuse, si Notre décision était
accueillie avec faveur par Nos chers concitoyens
auxquels Nous avons à coeur d'exprimer Notre pro-
fonde reconnaissance pour leur fidélité envers
Notre Personne et l'affection dont ils Nous ont donné
d'innombrables témoignages au cours de Notre
règne.*

*Nous leur demandons de porter un égal atta-
chement à Notre Successeur.*

Votre affectionnée Charlotte»

Parlant des transformations institutionnelles de la première moitié du 13^e siècle, l'historien Joseph Meyers dit d'Ermesinde: "Aidée sur les différents plans politiques de son conseil de féodaux, de ses vassaux, de ses bourgeois et paysans affranchis, elle jette les fondements d'une véritable monarchie constitutionnelle, presque démocratique...". C'est peut-être aller un peu vite en la matière. La monarchie constitutionnelle ne s'établit au Luxembourg qu'en 1919 en même temps que la véritable démocratie avec le suffrage universel. Mais l'appréciation de Meyers va dans le sens du parallèle qui est dressé ici.

Pour les deux règnes la qualité de femme du souverain a joué. On a vu l'importance qu'ont revêtue pour l'avenir du Luxembourg les deux mariages d'Ermesinde: le premier sauve l'existence même du comté, le deuxième consolide définitivement son territoire. Charlotte, de son côté, a su merveilleusement mettre en valeur la beauté et le charisme dont la nature l'avait pourvue avec abondance pour mieux exercer la fonction représentative que l'évolution politique lui avait assignée. Cette fonction est encore rehaussée par le rôle de mère que Charlotte remplit de façon exemplaire. "Vous êtes femme et vous êtes mère avant d'être souveraine, vous êtes souveraine en femme et en mère" écrira à son adresse Michel Rasquin en avril 1945.

Les deux souveraines n'ont pas pesé de la même façon sur le destin du pays. Ermesinde apparaît dans l'historiographie comme "un rassembleur", et un "pacificateur". Les historiens luxembourgeois parlent volontiers de la "grande Ermesinde". A les entendre, son règne a profondément marqué le pays: "Quand se termine le règne de la grande princesse, le comté de Luxembourg est en passe de devenir une principauté au sens moderne du mot" (Joseph Goedert). De son oeuvre Camille-J. Joset retient "la fondation du pays de Luxembourg".



Extraits du discours prononcé à la Chambre des Députés au retour de l'exil (16 avril 1945).

«Messieurs,

Cinq ans sont passés depuis cette nuit mémorable où j'ai quitté le pays avec Mon Gouvernement et pris le chemin de l'exil qui était pour nous le chemin du devoir...

Pendant les pèlerinages de l'exil et les longs séjours en pays amis et alliés, Mon coeur et Ma pensée sont restés avec vous. J'ai partagé vos soucis, vos inquiétudes, vos conflits de conscience, vos angoisses et tribulations. Je vous ai accompagnés, étape par étape, dans le douloureux calvaire des années sanglantes. J'ai pleuré avec vous sur notre jeunesse immolée, sur nos familles déportées et dispersées.

J'ai assisté, le coeur révolté, à l'incroyable et criminel acharnement de l'ennemi sur vos consciences, vos libertés, vos vies et vos foyers. J'ai ressenti profondément la souffrance de la vaillante et malheureuse population des régions dévastées.

Mais dans le malheur même, il est des réconforts. Plus l'épreuve a été dure, plus votre résistance et votre courage se sont accrues. J'ai assisté, le coeur reconnaissant et fier, à la tenace bataille, tantôt clandestine, tantôt ouverte que vous avez livrée contre la tyrannie de fer et de sang du régime nazi. Le monde a enregistré les actes de bravoure et le défi lancés à la face du puis-

sant oppresseur par nos organisations de résistance qui ont illuminé la période la plus sombre de notre histoire.

Dans le monde nouveau qui surgira des ruines de la guerre, nous entendons collaborer de toutes nos forces avec nos amis et voisins et tous les pays pacifiques, pour la sécurité et la prospérité communes. Nous avons gardé la foi pendant la guerre; nous la garderons à travers les difficultés de la paix. Nous comptons sur l'aide de Dieu et la protection de la Consolatrice des Affligés; nous comptons sur nos ressources, sur l'énergie et les vertus créatrices de notre peuple..

Nous nous efforcerons de réaliser, pour notre pays, le programme que les grands chefs de la Démocratie ont proposé à l'humanité: garantir les libertés fondamentales sans lesquelles la vie manque de dignité, assurer la sécurité de la personne et la nourriture des corps et des âmes. En dehors de ces conditions, la vie serait ce qu'elle a été pour vous pendant les années d'oppression: un enfer insupportable.

Il y a six ans, dans cette même enceinte, à la veille de la guerre, j'ai dit aux représentants du peuple Ma foi dans l'union patriotique des Luxembourgeois et dans l'avenir du pays. Aujourd'hui à la veille de la paix, je renouvelle l'expression de la même foi dans les destinées du Luxembourg. La main dans la main, nous marcherons au devant de l'avenir. Ensemble nous vouerons à la Patrie le meilleur de nos forces et de notre vie.

Que Dieu protège le Luxembourg !»

La grande-duchesse Charlotte en privé (Bradford Bachrach).

Extrait de la déclaration du Gouvernement à l'occasion du décès de Son Altesse Royale Madame la grande-duchesse Charlotte de Luxembourg (9 juillet 1985).

Le peuple luxembourgeois avait voté au suffrage universel pour la Grande-Duchesse Charlotte ; il L'a élue de son coeur tout au long d'un règne de quarante-cinq ans. Sa noblesse naturelle, Son charme et Son intelligence Lui ont valu l'estime de Ses Luxembourgeois et la déférence de ceux qui L'ont connue de par le monde. Bien secondée par Son époux, Son Altesse Royale le Prince Félix, au sein d'une Famille modèle, Elle a mené nos destinées durant de nombreuses années difficiles, pendant lesquelles un petit peuple cherchait à fortifier les bases de son existence et de son identité nationale, alors qu'il menaçait de sombrer dans le gouffre béant d'une catastrophe mondiale. Notre grande-duchesse a été le prestigieux avocat de la juste cause de Sa Patrie, auprès des Grandes Puissances Alliées. Elle a été Celle dont nos résistants ont crié une dernière fois le nom avant de mourir. Elle a été la Mère d'un pays qui, autour d'Elle, s'est admirablement sorti de la détresse d'après-guerre.

La grande-duchesse Charlotte a vécu la vie de Son peuple. Elle a partagé ses joies et ses souffrances. Comme Elle l'avait promis lors de Son avènement. D'une façon exemplaire, Elle a su régner sans gouverner. Elle a magistralement conjugué d'extraordinaires qualités de Chef d'Etat avec la sagesse prévoyante d'une Mère bien-aimée.»

A fur et à mesure que le règne de Charlotte a avancé la souveraine a été qualifiée de "mère de la patrie". Elle a acquis ce titre au cours des dures années de guerre 1940-1944. Occupé par un envahisseur brutal, décidé à anéantir son identité si difficilement acquise au cours des siècles, le pays s'est spontanément tourné vers sa souveraine qui avait judicieusement choisi la voie de l'exil. C'est au Canada, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis que Charlotte a défendu la cause du Luxembourg auprès des Alliés. Son retour dans le pays le 16 avril 1945 est une apothéose comme Ermesinde n'en a probablement pas connue. Charlotte était devenue le symbole vivant du Grand-Duché, celui qui a fait vibrer les coeurs des Luxembourgeois. Son nom est devenu le cri de défi que les résistants ont opposé à l'occupant. Quand Charlotte décède le 9 juillet 1985, le Président du Gouvernement, Jacques Santer, parle de la "reconnaissance que doit une communauté nationale à celle qui fut sa Mère". La déclaration officielle du Gouvernement affirme de même: "Elle a été la Mère d'un pays qui, autour d'Elle, s'est admirablement sorti de la détresse d'après-guerre".

Sceau de la comtesse
Ermesinde.

S'il fallait, par un dernier parallèle, caractériser les deux souveraines, on dirait qu'Ermesinde fut une femme de tête et Charlotte une femme de coeur. Pour Jean Schoos, Ermesinde est "le premier grand homme d'Etat que le Luxembourg ait produit". Pour Joseph Goedert, "intelligente et calculatrice, elle se préoccupe de fortifier le pouvoir dévolu à sa maison. Cette femme de tête a les qualités d'un grand politique aimant son métier".



Lors de sa prestation de serment, le 15 janvier 1919, Charlotte avait dit: "J'interprète Mon serment en ce sens que Je placerais l'intérêt du Peuple luxembourgeois au-dessus de toutes choses, que Je veux vivre de sa vie en partageant ses joies et ses peines". Ce serment, elle l'a scrupuleusement respecté. Elle a cruellement souffert en 1940 en prenant le chemin de l'exil qui l'a séparé de son peuple. C'est encore la déclaration du Gouvernement du 9 juillet 1985 qui définit le mieux le règne de Charlotte: "D'une façon exemplaire, Elle a su régner sans gouverner. Elle a magistralement conjugué d'extraordinaires qualités de Chef d'Etat avec la sagesse prévoyante d'une Mère bien-aimée".

